



LA FÊTE DE LA NATURE AURA LIEU DU 22 AU 26 MAI

À l'occasion de cet évènement national annuel (22 au 26 mai 2024), la commune d'Évrans, engagée dans la préservation de la biodiversité de son environnement naturel, a souhaité porter l'accent cette année sur des espèces emblématiques et fragiles :

les chauve-souris, les hirondelles et les martinets.

Ces espèces protégées étant en nette diminution sur tout le territoire français, il est particulièrement important de suivre l'évolution du nombre d'oiseaux présents sur notre territoire et de préserver les habitats existants.



Soirée de la chauve-souris

Une soirée de la chauve-souris se tiendra
à la mairie, le vendredi 24 mai, de 20:30 à 22:30

Animée par l'association Nozigell, la soirée sera composée de la projection d'un petit film pédagogique destiné à faire découvrir ces mammifères et leur mode de vie. Elle sera suivie d'une balade de prospection aux abords du canal. Elle s'adresse à tout le monde et est particulièrement adaptée aux enfants.

Comptage des nids d'hirondelles et de martinets

Animation consacrée au comptage des nids d'hirondelles et de martinets
samedi 25 mai, de 14:00 à 17:00, village de Bétineuc

Elle sera animée par l'association Bretagne Vivante avec l'appui d'habitants du village. Ouverte à tous, rendez-vous sur le parking de la base de loisirs.

Tous les habitants sont invités à se joindre à ces animations, sans inscription. L'objectif est de sensibiliser le public à l'importance du maintien de ces populations dans nos bourgs et campagnes. À cette occasion, les moyens existants pour favoriser l'installation de nouveaux nids seront présentés.

LES ACTUS FRANCE SERVICES

Campagne Chèque Énergie 2024

Le chèque énergie est versé chaque année à près de 5,6 millions de ménages modestes afin de les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz auprès de certains fournisseurs.

En Bretagne, il a été envoyé entre le 08 et 12 avril 2024. Il est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.

- Comment en faire la demande ? Il est envoyé **automatiquement** aux foyers concernés.
- Comment l'utiliser ? La démarche peut se faire par courrier ou en ligne.
- Vous pensez être éligibles et vous n'avez rien reçu ? Vous l'avez reçu et souhaitez être accompagnés pour l'utiliser ? **Prenez rendez-vous à France Services Évrans** : 02 96 27 00 65



Démission des 4 élus de la minorité

Le 04 avril dernier, la lettre de démission de Messieurs Brossard et Maufrais et Mesdames Elabdi et Decock, a été reçue en mairie. Voici le contenu de celle-ci « Il nous est impossible de poursuivre les mandats issus des élections municipales du 15 mars 2020 ... Membres bénévoles de la minorité au sein du conseil municipal, trop d'écarts nous en éloignent dans la manière et les choix. C'est une situation à laquelle nous ne voulons plus être associés. » Les élus démissionnaires se sont ensuite exprimés :

- *Dans Ouest France* : « les conseillers démissionnaires font le constat d'un manque de vision cohérente des engagements financiers. Notamment concernant certaines décisions d'achats de bâtiments, ou sur les coûts et les dépenses communales, voire encore des projets que nous considérons comme prioritaires, comme la réfection de l'école publique, et qui ne voient pas le jour. »
- *Dans Le Télégramme* : « Ils ont justifié leur démarche en dénonçant les conditions de l'exercice de leur mandat : « les dépenses votées au budget, le manque de transparence dans les commissions. Tout est acté et notre voix n'est jamais écoutée ». Le budget pour les indemnités des conseillers de la majorité est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. « Sur les 19 conseillers seuls les quatre de l'opposition ne touchent pas d'indemnités », regrettent-ils. »
- *Dans Le Petit Bleu* : « La place ouverte à la minorité dans le conseil municipal est divinement verrouillée. Sur la commission des finances déjà, et c'est la même chose pour le CCAS : il n'y a pas de place pour nous ... Beaucoup de projets sont engagés sans qu'il y ait de finalité. Quelles est la visibilité sur le long terme. Pour quels projets ? Et qu'est ce qui est abouti ? ... Le centre de santé pour lequel les démissionnaires doutent du bien-fondé de son installation dans les salles associatives. »

Les élus de la majorité prennent acte de ces démissions et de celles des suivants de leur liste et souhaitent vous apporter quelques précisions.

Faible assiduité et participation aux réunions

Depuis quasiment le début du mandat, et hormis M. Brossard, les élus de la minorité ont été très peu présents aux réunions des commissions ou de conseil municipal et ont très rarement pris la parole. Ils n'ont donc formulé que très peu de propositions. Lors de la plupart de leurs votes en opposition de la majorité du conseil municipal, les raisons en étaient très rarement explicitées. Par ailleurs, contrairement aux propos rapportés dans *Le Petit Bleu*, ce sont les élus de la minorité qui ont refusé de siéger au conseil d'administration du CCAS. En début de mandat, aucun n'avait voulu candidater. Lorsqu'il a fallu à nouveau élire d'autres membres en remplacement de ceux qui avaient démissionné, aucun ne s'est à nouveau porté volontaire. C'est un choix qu'il faut assumer. C'est donc de leur propre fait qu'ils sont peu informés sur le fonctionnement de l'EHPAD ou du Centre de Santé. Il faut ajouter qu'aucun élu de la minorité n'est venu prêter main forte aux élus de la majorité, quand ceux-ci se mobilisent pour les événements tels que : A Dimanche sur le Canal, Marché de Noël, Fête de la Musique, repas des aînés, Banque Alimentaire, etc.

Les réunions de commission municipale sont organisées après envoi d'une convocation au moins 5 jours ouvrables avant la date et avec un ordre du jour. Les présentations et les débats sont toujours très ouverts. Chacun, élu de la majorité ou de la minorité, est libre de poser ses questions, de suggérer des sujets à discuter pour les réunions suivantes etc. Il peut évidemment y avoir aussi des désaccords entre élus de la majorité. Les réunions de conseil municipal sont plus formelles mais n'empêchent aucunement de formuler des suggestions, de poser des questions avant de procéder au vote.

Un mandat de 6 ans est un investissement sur le long terme. Des élus de la majorité ont également dû démissionner car cet engagement n'était plus en adéquation avec leurs vies privée et professionnelle. Il est vrai que certains sujets nécessitent de pouvoir se réunir rapidement afin de répondre dans les temps à certaines contraintes et que cela multiplie les temps de concertation. Il est parfois difficile d'avoir cette flexibilité et cette disponibilité. Le rythme de travail est soutenu. Un élu peut vite être perdu et avoir du mal à se positionner sur les dossiers s'il ou elle n'a pas participé aux réunions de commissions ou à plusieurs réunions de conseil municipal.

Les projets prioritaires

De notre point de vue, la rénovation du bâtiment J. Verne (école publique) devra être le prochain grand projet après les élections de 2026. Les élus actuels vont commencer à travailler sur le sujet dès 2024 avec l'aide d'une architecte mise à disposition par l'État dans le cadre du programme Villages d'Avenir. Ce projet est en effet prioritaire mais l'aménagement du bourg, la chaufferie, la toiture de la mairie, le centre de santé etc. l'étaient tout autant.

Les indemnités

Ce n'est pas un sujet d'actualité puisque c'est une décision politique mise en place dès le début du mandat et sur laquelle nous avons déjà communiqué plusieurs fois. Pour rappel, un élu (qu'il soit de la majorité ou de la minorité) peut prétendre à une indemnité lorsque son implication est supérieure à la fonction de base d'un élu municipal (c'est-à-dire sa participation aux réunions de commission et de conseil municipal). Les élus sont amenés à travailler avec de nombreux partenaires, à se déplacer, à se former, etc. C'est le cas en ce moment des 15 élus de la majorité : chacun a une mission officielle spécifique, faisant l'objet d'un arrêté de délégation par le Maire, qui demande du temps. Cela est difficilement quantifiable mais représente environ 10 heures par semaine pour le niveau 1 d'indemnité (368€ nets par mois) ou 2 à 5 heures en moyenne pour le niveau 2 (184€). Ces indemnités sont réévaluées quasiment tous les ans en fonction des évolutions des missions et de la disponibilité des élus. Les membres du CCAS et du Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne ne sont pas indemnisés. Les membres du CCAS qui ne sont pas élus municipaux mais nommés par le maire ne perçoivent rien. L'indemnité versée au Maire est de 1 684€ nets par mois pour ses fonctions de Maire, Président du Syndicat de l'école Les Faluns-Jules Verne et Président du CCAS.

Evran, ce n'est que 1 821 habitants, mais c'est une collectivité locale avec environ 80 employés et 5,5 millions en budget de fonctionnement (Mairie : 2 millions ; Ehpad : 2,5 millions ; Centre de Santé : 0,5 million ; Syndicat de l'école : 0,5 million), lesquels sont préparés avec l'aide du Conseiller aux Décideurs Locaux de la Direction Générale des Finances Publiques. Les résultats d'une étude financière prospective seront présentés en conseil municipal d'ici l'été.

Un conseil municipal à 15 élus

Étant donné ces 4 démissions et les démissions des suivants de leur liste, il est possible que, pour les deux dernières années de ce mandat, le conseil municipal soit composé de 15 membres seulement, tous de la majorité. La situation sera connue d'ici au prochain conseil municipal le mardi 14 mai 2024. La réglementation prévoit que la démission de 4 conseillers sur un total de 19 n'entraîne pas de nouvelles élections. En effet, pour les communes de plus de 1 000 habitants, il faut que le conseil municipal soit amputé d'un tiers de ses membres, ce qui n'est pas le cas.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - DINAN AGGLOMÉRATION

Suite à la concertation préalable qui s'est tenue cet automne, une phase d'enquête publique sur **la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat** de Dinan Agglomération se déroulera du **29 avril au 30 mai 2024**.

- Par écrit, sur un registre, au siège de Dinan Agglomération
- Par mail à l'adresse suivante : plui@dinan-agglomeration.fr
- Par courrier adressé à M. le Président de Dinan Agglomération, (Dinan Agglomération : 8, boulevard Simone Veil CS 56 357, 22106 DINAN Cedex)
- Par écrit et par oral, auprès de la Commissaire Enquêtrice lors des permanences.

Plus d'infos sur le site de Dinan Agglomération



ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 29 AVRIL AU 30 MAI
Modification n°3 du PLUiH





Optez pour la fauche tardive !

La tonte régulière de vos pelouses est fastidieuse... avez-vous pensé à laisser des zones non tondues ?

La commune expérimente ce procédé depuis quelques années près de la salle Jean de Beaumanoir : moins de passage de tondeuse et un espace beaucoup plus accueillant pour la biodiversité !

Une fauche tardive en septembre pour entretenir la zone et éviter le développement d'indésirables comme les ronces et votre pelouse deviendra un lieu de vie riche en papillons et sauterelles !

L'AGENDA DU MOIS

mercredi 1er mai : Tour de Bretagne cycliste

jeudi 02 mai : concert de Pétrin, de 17:30 à 19:30, Marché Paysan de la ferme des Aulnays

samedi 04 mai : Relais des villages, *Comité des fêtes*, départ à 13:15 du parking de l'EHPAD d'Évran, repas dansant à la salle Jean de Beaumanoir, renseignements : 06 09 30 90 15, cdfevran@hotmail.com

samedi 04 mai : concert de Pétrin, à 20:00, bar Le Fratellenza

dimanche 05 mai : Journée internationale du rire, atelier de yoga du rire, *La joie d'être Soi*, à 15:00, pelouse située derrière la salle Jean de Beaumanoir, gratuit, ouvert à tous

lundi 06 mai : Permanence des Impôts : déclaration de revenus, de 09:00 à 12:30, espace France Services Évran, sans rdv

mercredi 08 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945, à partir de 10:45, monument aux morts d'Évran

mercredi 08 mai : Braderie, *APEL Ste Anne*, de 08:00 à 18:00, école Ste Anne et collège Ste Anne St Joachim

mercredi 08 mai : Marché de l'abondance, *Co&Rance*, de 10:00 à 23:00, 47 la ville Josse

jeudi 09 mai : Tournoi foot seniors, *Stade Évranais*, à partir de 10:30, stade municipal, renseignements : 07 88 73 24 79

dimanche 12 mai : Don Julio el Pirata, chanson française, à 16:00, manoir de la Roche Léau, réservation : 06 13 62 40 11

lundi 13 mai : P'tit Café des Aidants, de 14:30 à 16:30, salle du Verger à St Solen

mardi 14 mai : Conseil municipal, à 19:00, salle d'honneur de la mairie

jeudi 16 mai : Étonnant voyage, marche solidaire Rennes - St Malo avec étape au port d'Évran entre 16:00 et 17:00

samedi 18 mai : Nettoyage et désherbage : rue des Ronces et parking du Linon, à partir de 14:00, appel aux bénévoles

samedi 18 mai : Rencontre de pêche du bord, *AAPPMA*, de 9 à 18 ans, de 09:00 à 14:00, port d'Évran, rdv parking de port

samedi 18 mai : Face à face, chants bretons et français, à 20:00, manoir de la Roche Léau, réservation : 06 13 62 40 11

mercredi 22 mai : Permanence des Impôts : déclaration de revenus, de 14:30 à 17:00, France Services Évran, sans rdv

vendredi 24 mai : Soirée de la chauve-souris, à 20:30, salle d'honneur de la mairie

samedi 25 mai : Comptage des nids d'hirondelles et de martinets, à 14:00, rdv base de loisirs de Bétineuc

LES ATELIERS NUMÉRIQUES 🖱️

inscription auprès de Caroline au 07 88 63 91 90, gratuit, à la mairie

- vendredi 17 mai : Organiser son ordinateur, de 09:30 à 11:00 - Utiliser une clé USB, de 13:30 à 15:00
- vendredi 24 mai : Découvrir France Connect, de 09:30 à 11:00 - Découvrir le site et l'application CAF, de 13:30 à 15:00
- vendredi 31 mai : Garder le contact avec ses proches via WhatsApp, de 09:30 à 11:00 - Découvrir le site et l'application AMELI (Assurance Maladie), de 13:30 à 15:00



Coordonnées mairie

12 rue de la mairie, 22630 Évran

02 96 27 40 33

accueil@evran.bzh

www.evran.bzh



ÉVRAN, commune de Bretagne

Horaires mairie

Lundi : 09:00 - 12:30 et 14:30 - 17:00

Mardi : 09:00 - 12:30

Mercredi : 09:00 - 12:30 et 14:30 - 17:00

Jeudi : 09:00 - 12:30 et 14:30 - 17:00

Vendredi : 09:00 - 12:30

Uniquement le 2ème samedi du mois : 10:00 - 12:00

